

Mars 2020,

M. Damien Pichereau interroge Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur une conséquence à prévoir de l'épidémie de Covid-19. Certains cursus scolaires prévoient des stages, indispensables à la validation des crédits, qui peuvent s'effectuer en France ou à l'étranger. Néanmoins, la circulation du virus Covid-19 a conduit à l'annulation de nombreuses conventions de stage à l'étranger, ne laissant aux étudiants que très peu de temps pour trouver un stage sur le territoire français. Certains jeunes font donc face à une situation critique, qui met en péril la validation de leur année, avec les conséquences que l'on imagine aisément en terme de cursus mais aussi en termes financiers. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement prévoit un dispositif pour assouplir les conditions de validation des cursus en cours pour les étudiants pénalisés par la circulation du Covid-19.